

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : HARFLEUR (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760341400012

POSTE COMPTABLE : SGC Harfleur



M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE D'HARFLEUR (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	49
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	54
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	55
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	56

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	58
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	59
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	60
B3.1 - Etat des provisions constituées	61
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	63
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	64
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	65
B7.3 - Etat des emprunts garantis	66
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	69
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	70
B7.9 - Autres engagements reçus	71
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	77
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	78
B11.2 - Liste des établissements publics créés	79
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	80
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	81
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	82
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	85
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	86

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en Investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		8368

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1 069,67

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 323,12
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 353,44
3	Dépenses d'équipement brut / population	142,06
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 065,53
5	DGF / population	151,17
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	62,76 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,30 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,50 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	78,73 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 % %
- Investissement : 7,5 % %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	12 024 746,51	13 019 071,37	56 319,95	A1 1 050 644,81
Investissement	1 508 324,30	1 582 175,12 (3)	-590 247,00	A2 -516 396,18
Fonctionnement	10 516 422,21	11 436 896,25 (4)	646 586,95	A3 1 567 040,99

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	112 215,24	III + IV	123 850,70 B1 11 635,46
I	112 215,24	III	123 850,70 B2 11 635,46
II	0,00	IV	0,00 B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	1 062 280,27
Investissement	-504 760,72
Fonctionnement	1 567 040,99

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 112 215,24
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	17 988,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	49 977,72
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	44 249,52
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	123 850,70
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		123 850,70
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		II
		A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	2 344 873,89	2 849 634,61
	+	+
REPORTS	112 215,24	123 850,70
	(si solde négatif)	(si solde positif)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	516 396,18	0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	2 973 485,31	2 973 485,31

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	12 724 049,99	11 661 769,72
	+	+
REPORTS	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	1 062 280,27
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	12 724 049,99	12 724 049,99

TOTAL DU BUDGET (4)	15 697 535,30	15 697 535,30
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		
Numéro	Libellé	Montant
TOTAL		0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 755,94	17 988,00	26 200,00	26 200,00	44 188,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	162 354,34	0,00	163 614,00	163 614,00	163 614,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	260 966,57	49 977,72	1 005 579,32	1 005 579,32	1 055 557,04
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	57 449,92	44 249,52	156 984,00	156 984,00	201 233,52
Total des dépenses d'équipement		483 526,77	112 215,24	1 352 377,32	1 352 377,32	1 464 592,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	568 500,00	0,00	629 500,00	629 500,00	629 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	26 800,00	26 800,00	26 800,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		568 500,00	0,00	656 300,00	656 300,00	656 300,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 052 026,77	112 215,24	2 008 677,32	2 008 677,32	2 120 892,56

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57

TOTAL	1 232 576,77	112 215,24	2 344 873,89	2 344 873,89	2 457 089,13
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	516 396,18
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 973 485,31
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	151 209,40	123 850,70	105 182,90	105 182,90	229 033,60
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		151 209,40	123 850,70	555 182,90	555 182,90	679 033,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	127 000,00	0,00	91 500,00	91 500,00	91 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	609 775,19	0,00	504 760,72	504 760,72	504 760,72
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 320,00	0,00	44 520,00	44 520,00	44 520,00
Total des recettes financières		782 595,19	0,00	642 280,72	642 280,72	642 280,72
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		933 804,59	123 850,70	1 197 463,62	1 197 463,62	1 321 314,32

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	474 000,00		652 170,99	652 170,99	652 170,99
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		934 000,00		1 652 170,99	1 652 170,99	1 652 170,99

TOTAL	1 867 804,59	123 850,70	2 849 634,61	2 849 634,61	2 973 485,31
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 973 485,31
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 315 974,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 -- RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 -- DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 027 081,01	0,00	3 024 069,51	3 024 069,51	3 024 069,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 700 000,00	0,00	6 948 830,00	6 948 830,00	6 948 830,00
014	Atténuations de produits	302 679,43	0,00	143 154,00	143 154,00	143 154,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	785 663,04	0,00	776 419,52	776 419,52	776 419,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 815 423,48	0,00	10 892 473,03	10 892 473,03	10 892 473,03
66	Charges financières	147 844,83	0,00	142 005,97	142 005,97	142 005,97
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		37 400,00	37 400,00	37 400,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 963 268,31	0,00	11 071 879,00	11 071 879,00	11 071 879,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	474 000,00		652 170,99	652 170,99	652 170,99
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		934 000,00		1 652 170,99	1 652 170,99	1 652 170,99

TOTAL	11 897 268,31	0,00	12 724 049,99	12 724 049,99	12 724 049,99
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 724 049,99
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à rééaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	281 000,00	0,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 115 989,00	0,00	1 005 816,40	1 005 816,40	1 005 816,40
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 828 411,00	0,00	1 828 411,00	1 828 411,00	1 828 411,00
731	Fiscalité locale	5 258 302,00	0,00	5 461 441,00	5 461 441,00	5 461 441,00
74	Dotations et participations (3)	2 495 905,60	0,00	2 544 666,16	2 544 666,16	2 544 666,16
75	Autres produits de gestion courante (3)	196 508,18	0,00	222 183,59	222 183,59	222 183,59
Total des recettes de gestion courante		11 176 115,78	0,00	11 325 518,15	11 325 518,15	11 325 518,15
76	Produits financiers	50,00	0,00	55,00	55,00	55,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 176 165,78	0,00	11 325 573,15	11 325 573,15	11 325 573,15

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57

TOTAL	11 356 715,78	0,00	11 661 769,72	11 661 769,72	11 661 769,72
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 062 280,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 724 049,99
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 315 974,42	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 678,89	20 678,89
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	629 500,00	0,00	629 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	44 188,00	0,00	44 188,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	163 614,00	0,00	163 614,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 055 557,04	0,00	1 055 557,04
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	201 233,52	0,00	201 233,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	26 800,00	0,00	26 800,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		315 517,68	315 517,68
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 120 892,56	336 196,57	2 457 089,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	516 396,18
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 973 485,31
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 024 069,51		3 024 069,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 948 830,00		6 948 830,00
014	Atténuations de produits	143 154,00		143 154,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	776 419,52	0,00	776 419,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	142 005,97	0,00	142 005,97
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	37 400,00	652 170,99	689 570,99
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 000 000,00	1 000 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 071 879,00	1 652 170,99	12 724 049,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 724 049,99
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	91 500,00	0,00	91 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	229 033,60	0,00	229 033,60
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	451 500,00	0,00	451 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		543 170,99	543 170,99
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		109 000,00	109 000,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 000 000,00	1 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 520,00		44 520,00
Recettes d'investissement – Total		816 553,60	1 652 170,99	2 468 724,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	504 760,72
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 973 485,31
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Allénuations de charges (8)	263 000,00		263 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 005 816,40		1 005 816,40
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 828 411,00		1 828 411,00
731	Fiscalité locale	5 461 441,00		5 461 441,00
74	Dotations et participations (8)	2 544 666,16		2 544 666,16
75	Autres produits de gestion courante (8)	222 183,59	0,00	0,00
76	Produits financiers	55,00	0,00	55,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	336 196,57	336 196,57
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 325 573,15	336 196,57	11 661 769,72

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 062 280,27
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 724 049,99
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	1 232 576,77	112 215,24	0,00	2 344 873,89	2 344 873,89	0,00	2 344 873,89	2 457 089,13
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 755,94	17 988,00	0,00	26 200,00	26 200,00	0,00	26 200,00	44 188,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	162 354,34	0,00	0,00	163 614,00	163 614,00	0,00	163 614,00	163 614,00
21 Immobilisations corporelles	260 966,57	49 977,72	0,00	1 005 579,32	1 005 579,32	0,00	1 005 579,32	1 055 557,04
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	57 449,92	44 249,52	0,00	156 984,00	156 984,00	0,00	156 984,00	201 233,52
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	483 526,77	112 215,24	0,00	1 352 377,32	1 352 377,32	0,00	1 352 377,32	1 464 592,56
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	568 500,00	0,00	0,00	629 500,00	629 500,00	0,00	629 500,00	629 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	26 800,00	26 800,00	0,00	26 800,00	26 800,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	568 500,00	0,00	0,00	656 300,00	656 300,00	0,00	656 300,00	656 300,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 052 026,77	112 215,24	0,00	2 008 677,32	2 008 677,32	0,00	2 008 677,32	2 120 892,56
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	180 550,00	0,00	0,00	336 196,57	336 196,57	0,00	336 196,57	336 196,57
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	180 550,00	0,00	0,00	336 196,57	336 196,57	0,00	336 196,57	336 196,57
Total des dépenses d'investissement	1 232 576,77	112 215,24	0,00	2 344 873,89	2 344 873,89	0,00	2 344 873,89	2 457 089,13
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								516 396,18
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 973 485,31

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante, inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	1 258 029,40	123 850,70	2 344 873,89	2 344 873,89	2 468 724,59
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	151 209,40	123 850,70	105 182,90	105 182,90	229 033,60
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	151 209,40	123 850,70	555 182,90	555 182,90	679 033,60
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	127 000,00	0,00	91 500,00	91 500,00	91 500,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	44 320,00	0,00	44 520,00	44 520,00	44 520,00
Total des recettes financières	172 820,00	0,00	137 520,00	137 520,00	137 520,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	324 029,40	123 850,70	692 702,90	692 702,90	816 553,60
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	474 000,00		652 170,99	652 170,99	652 170,99
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	934 000,00		1 652 170,99	1 652 170,99	1 652 170,99

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

504 760,72

Total des recettes d'investissement cumulées

2 973 485,31

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote de l'assemblée sur les AP dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 232 576,77	112 215,24	0,00	2 344 873,89	2 344 873,89	0,00	2 344 873,89	2 457 089,13
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	2 755,94	17 988,00	0,00	26 200,00	26 200,00	0,00	26 200,00	44 188,00
2031	2 000,00	17 988,00		26 200,00	26 200,00	0,00	26 200,00	44 188,00
2051	755,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	162 354,34	0,00	0,00	163 614,00	163 614,00	0,00	163 614,00	163 614,00
20422	18 240,34	0,00		19 500,00	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00
2046	144 114,00	0,00		144 114,00	144 114,00	0,00	144 114,00	144 114,00
21	260 966,57	49 977,72	0,00	1 005 579,32	1 005 579,32	0,00	1 005 579,32	1 055 557,04
2111	37 223,97	0,00		2 872,00	2 872,00	0,00	2 872,00	2 872,00
2116	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	0,00	0,00		5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
21312	32 679,92	0,00		66 466,68	66 466,68	0,00	66 466,68	66 466,68
21316	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21318	43 210,00	4 100,00		22 512,00	22 512,00	0,00	22 512,00	26 612,00
21351	40 465,20	19 584,32		19 937,20	19 937,20	0,00	19 937,20	39 521,52
2151	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2152	0,00	0,00		98 400,00	98 400,00	0,00	98 400,00	98 400,00
21532	0,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
21534	0,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
21538	0,00	6 189,60		0,00	0,00	0,00	0,00	6 189,60
21568	5 940,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	11 500,00	1 500,00		113 000,00	113 000,00	0,00	113 000,00	114 500,00
21821	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	0,00	0,00		272 676,46	272 676,46	0,00	272 676,46	272 676,46
21831	0,00	0,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
21838	31 555,00	15 164,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	65 164,00
21841	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	0,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
2188	40 392,48	3 439,80		98 614,98	98 614,98	0,00	98 614,98	102 054,78

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	57 449,92	44 249,52	0,00	156 984,00	156 984,00	0,00	156 984,00	201 233,52
2312	2 000,00	7 381,38		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	9 381,38
2313	55 449,92	36 868,14		154 984,00	154 984,00	0,00	154 984,00	191 852,14
2315	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	483 526,77	112 215,24	0,00	1 352 377,32	1 352 377,32	0,00	1 352 377,32	1 464 592,56
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	568 500,00	0,00		629 500,00	629 500,00		629 500,00	629 500,00
1641	567 000,00	0,00		628 000,00	628 000,00		628 000,00	628 000,00
165	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	26 800,00	26 800,00	0,00	26 800,00	26 800,00
261	0,00	0,00		26 800,00	26 800,00		26 800,00	26 800,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	568 500,00	0,00	0,00	656 300,00	656 300,00	0,00	656 300,00	656 300,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 052 026,77	112 215,24	0,00	2 008 677,32	2 008 677,32	0,00	2 008 677,32	2 120 892,56
040	180 550,00			336 196,57	336 196,57		336 196,57	336 196,57
	180 550,00			336 196,57	336 196,57		336 196,57	336 196,57
13911	2 590,00			2 589,89	2 589,89		2 589,89	2 589,89
13912	76,00			76,00	76,00		76,00	76,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
139141	814,00			811,52	811,52		811,52	811,52
139151	12 820,00			16 951,48	16 951,48		16 951,48	16 951,48
13918	250,00			250,00	250,00		250,00	250,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	164 000,00			315 517,68	315 517,68		315 517,68	315 517,68
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21316	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	180 550,00			336 196,57	336 196,57		336 196,57	336 196,57

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL					
018 RSA	1 258 029,40	123 850,70	2 344 873,89	2 344 873,89	2 468 724,59
13 Subventions d'investissement (hors 138)	151 209,40	123 850,70	105 182,90	105 182,90	229 033,60
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	2 828,00	2 828,00	2 828,00
13151 Subv. transf. GFP de rattachement	23 200,00	22 250,25	34 410,20	34 410,20	56 660,45
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	4 120,00	0,00	0,00	4 120,00
1323 Subv. non transf. Départements	0,00	19 701,00	0,00	0,00	19 701,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	128 009,40	77 779,45	67 944,70	67 944,70	145 724,15
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	151 209,40	123 850,70	555 182,90	555 182,90	679 033,60
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	127 000,00	0,00	91 500,00	91 500,00	91 500,00
10222 FCTVA	116 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
10226 Taxe d'aménagement	11 000,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	44 320,00	0,00	44 520,00	44 520,00	44 520,00
Total des recettes financières	172 820,00	0,00	137 520,00	137 520,00	137 520,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	324 029,40	123 850,70	692 702,90	692 702,90	816 553,60
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	474 000,00		652 170,99	652 170,99	652 170,99
1641 <i>Emprunts en euros</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2115 <i>Terrains bâtis</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
280415322 <i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	796,00		793,00	793,00	793,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
2804182	2 420,00		2 420,00	2 420,00	2 420,00
280421	170,00		168,80	168,80	168,80
280422	16 500,00		23 907,88	23 907,88	23 907,88
28046	144 114,00		288 228,00	288 228,00	288 228,00
2805	10 350,00		11 146,40	11 146,40	11 146,40
28121	7 745,00		7 741,41	7 741,41	7 741,41
28128	1 445,00		1 441,09	1 441,09	1 441,09
281312	180,00		7 671,81	7 671,81	7 671,81
281318	3 050,00		307,00	307,00	307,00
28138	340,00		340,00	340,00	340,00
28152	13 970,00		14 913,68	14 913,68	14 913,68
281532	0,00		1 626,37	1 626,37	1 626,37
281534	1 675,00		1 671,40	1 671,40	1 671,40
281538	7 385,00		5 752,61	5 752,61	5 752,61
281568	1 880,00		7 752,67	7 752,67	7 752,67
2815738	1 350,00		1 345,44	1 345,44	1 345,44
28158	12 065,00		13 480,49	13 480,49	13 480,49
28181	795,00		792,21	792,21	792,21
281821	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	21 185,00		41 719,58	41 719,58	41 719,58
281831	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	43 220,00		53 519,16	53 519,16	53 519,16
281841	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	6 415,00		5 631,81	5 631,81	5 631,81
28188	67 950,00		50 800,18	50 800,18	50 800,18
4817	109 000,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	934 000,00		1 652 170,99	1 652 170,99	1 652 170,99

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 356 715,78	0,00	11 661 769,72	11 661 769,72	11 661 769,72
013	Atténuations de charges (2)	281 000,00	0,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 115 989,00	0,00	1 005 816,40	1 005 816,40	1 005 816,40
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 828 411,00	0,00	1 828 411,00	1 828 411,00	1 828 411,00
731	Fiscalité locale	5 258 302,00	0,00	5 461 441,00	5 461 441,00	5 461 441,00
74	Dotations et participations (2)	2 495 905,60	0,00	2 544 666,16	2 544 666,16	2 544 666,16
75	Autres produits de gestion courante (2)	196 508,18	0,00	222 183,59	222 183,59	222 183,59
	Total des recettes de gestion des services	11 176 115,78	0,00	11 325 518,15	11 325 518,15	11 325 518,15
76	Produits financiers	50,00	0,00	55,00	55,00	55,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	50,00	0,00	55,00	55,00	55,00
	Total des recettes réelles	11 176 165,78	0,00	11 325 573,15	11 325 573,15	11 325 573,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57
043	Opérations ordre inférieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

1 062 280,27

Total des recettes de fonctionnement cumulées

12 724 049,99

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
011	TOTAL	11 897 268,31	0,00	0,00	12 724 049,99	12 724 049,99	0,00	12 724 049,99	12 724 049,99
	Charges à caractère général (4)	3 027 081,01	0,00	0,00	3 024 069,51	3 024 069,51	0,00	3 024 069,51	3 024 069,51
6042	Achats de prestations de services	450,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
60611	Eau et assainissement	39 750,00	0,00		48 750,00	48 750,00	0,00	48 750,00	48 750,00
60612	Energie - Electricité	545 000,00	0,00		355 000,00	355 000,00	0,00	355 000,00	355 000,00
60621	Combustibles	600 450,00	0,00		450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
60622	Carburants	49 000,00	0,00		45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
60623	Alimentation	422 952,00	0,00		308 580,00	308 580,00	0,00	308 580,00	308 580,00
60624	Produits de traitement	1 773,00	0,00		1 740,00	1 740,00	0,00	1 740,00	1 740,00
60628	Autres fournitures non stockées	101 370,00	0,00		127 615,00	127 615,00	0,00	127 615,00	127 615,00
60631	Fournitures d'entretien	40 270,00	0,00		58 510,00	58 510,00	0,00	58 510,00	58 510,00
60632	Fournitures de petit équipement	98 370,00	0,00		134 780,00	134 780,00	0,00	134 780,00	134 780,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 500,00	0,00		15 250,00	15 250,00	0,00	15 250,00	15 250,00
6064	Fournitures administratives	22 400,00	0,00		21 892,00	21 892,00	0,00	21 892,00	21 892,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	14 750,00	0,00		15 280,00	15 280,00	0,00	15 280,00	15 280,00
6067	Fournitures sociales	36 462,66	0,00		36 609,55	36 609,55	0,00	36 609,55	36 609,55
6068	Autres matières et fournitures	700,00	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
61351	Matériel roulant	5 000,00	0,00		26 970,00	26 970,00	0,00	26 970,00	26 970,00
61358	Autres	45 550,00	0,00		47 600,00	47 600,00	0,00	47 600,00	47 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	100,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
61521	Entretien terrains	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	92 350,00	0,00		152 400,00	152 400,00	0,00	152 400,00	152 400,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 650,00	0,00		2 660,00	2 660,00	0,00	2 660,00	2 660,00
61524	Entretien bois et forêts	35 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
61551	Entretien matériel roulant	25 100,00	0,00		34 100,00	34 100,00	0,00	34 100,00	34 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	51 300,00	0,00		49 100,00	49 100,00	0,00	49 100,00	49 100,00
6156	Maintenance	143 503,00	0,00		148 450,00	148 450,00	0,00	148 450,00	148 450,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00		15 115,00	15 115,00	0,00	15 115,00	15 115,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 700,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	14 410,00	0,00		12 842,00	12 842,00	0,00	12 842,00	12 842,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	16 200,00	0,00		42 050,00	42 050,00	0,00	42 050,00	42 050,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	106 040,00	0,00		120 538,46	120 538,46	0,00	120 538,46	120 538,46
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	13 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	107 545,00	0,00		182 575,00	182 575,00	0,00	182 575,00	182 575,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6237	Publications	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	62 753,75	0,00		66 877,50	66 877,50	0,00	66 877,50	66 877,50
6251	Voyages, déplacements et missions	9 900,00	0,00		10 450,00	10 450,00	0,00	10 450,00	10 450,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	0,00		25 200,00	25 200,00	0,00	25 200,00	25 200,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 901,60	0,00		7 177,00	7 177,00	0,00	7 177,00	7 177,00
6284	Redevances pour services rendus	4 980,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	39 620,00	0,00		58 337,00	58 337,00	0,00	58 337,00	58 337,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		25 476,00	25 476,00	0,00	25 476,00	25 476,00
6288	Autres services extérieurs	72 930,00	0,00		110 525,00	110 525,00	0,00	110 525,00	110 525,00
63512	Taxes foncières	25 900,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6358	Autres droits	1 650,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4), (5)	6 700 000,00	0,00		6 948 830,00	6 948 830,00		6 948 830,00	6 948 830,00
6218	Autre personnel extérieur	39 755,00	0,00		39 930,00	39 930,00		39 930,00	39 930,00
6331	Versement mobilité	72 880,00	0,00		77 969,00	77 969,00		77 969,00	77 969,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 401,00	0,00		19 632,25	19 632,25		19 632,25	19 632,25
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	58 160,00	0,00		65 493,96	65 493,96		65 493,96	65 493,96
64111	Rémunération principale titulaires	3 064 880,08	0,00		3 274 793,00	3 274 793,00		3 274 793,00	3 274 793,00
64112	SFT, indemnité de résidence	53 663,00	0,00		43 505,98	43 505,98		43 505,98	43 505,98
64113	NBI	0,00	0,00		25 590,00	25 590,00		25 590,00	25 590,00
64118	Autres indemnités	456 340,00	0,00		526 505,00	526 505,00		526 505,00	526 505,00
64131	Rémunérations	979 176,00	0,00		863 395,00	863 395,00		863 395,00	863 395,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		9 600,00	9 600,00		9 600,00	9 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64138	Primes et autres indemnités	20 081,28	0,00		16 599,00	16 599,00		16 599,00	16 599,00
64168	Autres emplois aidés	3 659,92	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 300,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	686 145,10	0,00		706 641,50	706 641,50		706 641,50	706 641,50
6453	Cotisations aux caisses de retraites	915 330,00	0,00		944 750,00	944 750,00		944 750,00	944 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	35 630,00	0,00		33 719,68	33 719,68		33 719,68	33 719,68
6455	Cotisations pour assurance du personnel	238 937,21	0,00		258 052,19	258 052,19		258 052,19	258 052,19
6457	Cofis. sociales liées à l'apprentissage	490,00	0,00		290,00	290,00		290,00	290,00
6458	Cofis. aux autres organismes sociaux	7 015,00	0,00		4 586,00	4 586,00		4 586,00	4 586,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 000,00	0,00		18 600,00	18 600,00		18 600,00	18 600,00
6488	Autres	17 156,41	0,00		4 177,44	4 177,44		4 177,44	4 177,44
014	Atténuations de produits	302 679,43	0,00		143 154,00	143 154,00		143 154,00	143 154,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	4 189,43	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Atribution de compensation	178 490,00	0,00		23 154,00	23 154,00		23 154,00	23 154,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	785 663,04	0,00		776 419,52	776 419,52		776 419,52	776 419,52
65131	Bourses	13 300,00	0,00		12 500,00	12 500,00		12 500,00	12 500,00
65132	Prix	0,00	0,00		750,00	750,00		750,00	750,00
65311	Indemnités de fonction	112 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 800,00	0,00		2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
65313	Cotisations de retraite	7 600,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 100,00	0,00		7 900,00	7 900,00		7 900,00	7 900,00
65315	Formation	8 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
65568	Autres contributions	50 000,00	0,00		41 250,00	41 250,00		41 250,00	41 250,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 940,00	0,00		9 356,50	9 356,50		9 356,50	9 356,50
657362	Subv. Fonct. BA/régies	212 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		241 200,00	241 200,00		241 200,00	241 200,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	271 026,04	0,00		286 407,02	286 407,02	0,00	286 407,02	286 407,02
65888	Autres	84 297,00	0,00		33 156,00	33 156,00	0,00	33 156,00	33 156,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10 815 423,48	0,00	0,00	10 892 473,03	10 892 473,03	0,00	10 892 473,03	10 892 473,03
66	Charges financières	147 844,83	0,00		142 005,97	142 005,97		142 005,97	142 005,97
66111	Intérêts régis à l'échéance	140 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 844,83	0,00		-7 994,03	-7 994,03		-7 994,03	-7 994,03
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			37 400,00	37 400,00		37 400,00	37 400,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			37 400,00	37 400,00		37 400,00	37 400,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	147 844,83	0,00	0,00	179 405,97	179 405,97		179 405,97	179 405,97
	Total des dépenses réelles	10 963 268,31	0,00	0,00	11 071 879,00	11 071 879,00	0,00	11 071 879,00	11 071 879,00
023	Virement à la section d'investissement	460 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	474 000,00			652 170,99	652 170,99		652 170,99	652 170,99
66111	Intérêts régis à l'échéance	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	365 000,00			543 170,99	543 170,99		543 170,99	543 170,99
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	109 000,00			109 000,00	109 000,00		109 000,00	109 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	934 000,00			1 652 170,99	1 652 170,99		1 652 170,99	1 652 170,99

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	66 225,27
Montant des ICNE de l'exercice N-1	74 219,30
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-7 994,03

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 356 715,78	0,00	11 661 769,72	11 661 769,72	11 661 769,72
013	Atténuations de charges (3)	281 000,00	0,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	281 000,00	0,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 115 989,00	0,00	1 005 816,40	1 005 816,40	1 005 816,40
70311	Concessions cimetières (produit net)	17 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	11 000,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
70323	Red. occupation dom. public	37 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	124,00	0,00	126,50	126,50	126,50
7062	Redevances services à caractère culturel	8 580,00	0,00	16 580,00	16 580,00	16 580,00
70632	Redevances services à caractère loisir	109 000,00	0,00	135 615,10	135 615,10	135 615,10
7066	Redevances services à caractère social	139 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	216 000,00	0,00	156 500,00	156 500,00	156 500,00
706888	Autres	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	61 740,00	0,00	62 812,00	62 812,00	62 812,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	0,00	353 000,00	353 000,00	353 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	29 800,00	0,00	29 762,00	29 762,00	29 762,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 490,00	0,00	17 275,80	17 275,80	17 275,80
70875	Remb. frais par les communes du GFP	84 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	33 555,00	0,00	15 845,00	15 845,00	15 845,00
70878	Remb. frais par des tiers	28 700,00	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 828 411,00	0,00	1 828 411,00	1 828 411,00	1 828 411,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 533 640,00	0,00	1 533 640,00	1 533 640,00	1 533 640,00
73221	FNIGR	294 771,00	0,00	294 771,00	294 771,00	294 771,00
731	Fiscalité locale	5 258 302,00	0,00	5 461 441,00	5 461 441,00	5 461 441,00
73111	Impôts directs locaux	4 766 002,00	0,00	4 980 591,00	4 980 591,00	4 980 591,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	260 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	150 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
73154	Droits de place	22 050,00	0,00	27 850,00	27 850,00	27 850,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	60 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
7318	Autres	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 495 905,60	0,00	2 544 666,16	2 544 666,16	2 544 666,16

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 248 000,00	0,00	1 265 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
741121	DSR des communes	105 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
741123	DSU des communes	374 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	8 020,00	8 020,00	8 020,00
74611	DGD des communes et EPCI	37 750,00	0,00	37 750,00	37 750,00	37 750,00
74718	Autres participations Etat	180 000,00	0,00	201 004,25	201 004,25	201 004,25
7472	Participation régions	0,00	0,00	15 960,00	15 960,00	15 960,00
7473	Participation départements	63 750,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	27 880,00	0,00	82 953,00	82 953,00	82 953,00
74748	Participation autres communes	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
74758	Participation autres groupements	16 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	110 664,60	0,00	72 280,91	72 280,91	72 280,91
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	900,00	0,00	330,00	330,00	330,00
748312	D.C.R.T.P.	145 601,00	0,00	141 773,00	141 773,00	141 773,00
748314	Dotation compensations / TP - syndicale	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	35 000,00	0,00	38 015,00	38 015,00	38 015,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	70 800,00	70 800,00	70 800,00
74888	Autres	30 150,00	0,00	18 280,00	18 280,00	18 280,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	196 508,18	0,00	222 183,59	222 183,59	222 183,59
752	Revenus des immeubles	91 798,24	0,00	99 050,00	99 050,00	99 050,00
75888	Autres	104 709,94	0,00	123 133,59	123 133,59	123 133,59
	Total des recettes de gestion des services	11 176 115,78	0,00	11 325 518,15	11 325 518,15	11 325 518,15
76	Produits financiers	50,00	0,00	55,00	55,00	55,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	50,00	0,00	55,00	55,00	55,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	11 176 165,78	0,00	11 325 573,15	11 325 573,15	11 325 573,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	164 000,00		315 517,68	315 517,68	315 517,68
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	16 550,00		20 678,89	20 678,89	20 678,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	180 550,00		336 196,57	336 196,57	336 196,57

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut

0,00

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES								
10	Dotations, fonds divers et réserves	772 114,00	589 294,27	0,00	81 192,06	206 642,99	120 760,00	34 774,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	628 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	144 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	513 744,27	0,00	81 192,06	206 642,99	5 300,00	15 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	48 250,00	0,00	0,00	0,00	89 260,00	19 474,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 090 780,72	62 870,95	0,00	0,00	36 886,65	5 925,30	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	596 260,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	62 370,95	0,00	0,00	36 886,65	5 925,30	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 500,00	5 500,00	15 000,00	122 900,00		2 008 677,32
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	500,00		629 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		26 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 500,00	15 000,00	0,00		163 614,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	1 000,00	0,00	122 400,00		1 005 579,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		156 984,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		26 800,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00	500,00		1 197 463,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		44 520,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		596 260,72
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00		105 182,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	IV											
		01	0	0-5	1	2	3	4	4-3	A2	APA		
		Opérations non ventilables	Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	Gestion des fonds européens	Sécurité	Enseign., formation prof.,apprentissage	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)					
	DEPENSES												
011	Charges à caractère général	421 292,47	5 110 617,02	0,00	295 778,44	2 183 440,30	1 340 218,73	1 435 828,04					
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 476,00	1 008 806,46	0,00	37 230,00	964 179,05	566 426,00	112 600,00					
014	Atténuations de produits	143 154,00	3 859 283,56	0,00	258 548,44	1 202 381,25	685 636,21	942 070,54					
65	Autres charges de gestion courante	42 256,50	242 527,00	0,00	0,00	16 880,00	88 156,52	381 157,50					
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
66	Charges financières	142 005,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
68	Dotations aux provisions, dépréciations	37 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	RECETTES												
013	Atténuations de charges	9 252 995,00	957 379,80	0,00	0,00	399 637,25	331 753,31	258 531,29					
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	263 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
73	Impôts et taxes	1 828 411,00	545 914,80	0,00	0,00	155 500,00	152 045,10	135 150,00					
731	Fiscalité locale	5 375 591,00	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
74	Dotations et participations	2 048 938,00	45 440,00	0,00	0,00	244 137,25	122 234,60	46 166,31					
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 025,00	0,00	0,00	0,00	54 123,61	77 214,98					
76	Produits financiers	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	133 600,00	57 175,00	38 419,00	55 510,00		11 071 879,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	133 600,00	53 265,00	36 977,00	54 510,00		3 024 069,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	910,00	0,00	0,00		6 948 830,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	1 442,00	1 000,00		143 154,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		776 419,52
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		142 005,97
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES							
013	Atténuations de charges	0,00	35 460,00	38 820,00	0,00	50 996,50		11 325 573,15
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	960,00	3 000,00	0,00	13 246,50		263 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 005 816,40
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00		1 828 411,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	37 750,00		5 461 441,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	34 500,00	11 320,00	0,00	0,00		2 544 666,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		222 183,59
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		55,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des trages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du trage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel									
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 398 221,63													
1641 Emprunts en euros (total)					12 398 221,63													
070433	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4,7445 % (TAM(Postfixé) + 0,0345)-Floor -0,0345 sur TAM(Postfixé)	4,744	4,814	EUR	X	X	O				A-1	
070434	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2012	1 500 000,00	V	Taux fixe à 4,47 %	4,179	4,240	EUR	X	X	O				A-1	
1129895	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2009	01/12/2009	01/02/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 5,16 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O				A-1	
2152595	CAISSE D'EPARGNE	02/02/2009	20/05/2009	28/02/2010	375 000,00	F	Taux fixe à 4,24 %	5,160	5,160	EUR	A	P	O				A-1	
4 327 109S	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/01/2007	30/11/2007	30/05/2008	1 000 000,00	F	LEP(Prefixé) + 1,03	4,240	4,302	EUR	A	P	O				A-1	
MIN264065EUR	DEXIA CL	06/01/2009	01/07/2009	01/10/2009	375 000,00	V	Taux fixe à 0,45 %	4,090	4,153	EUR	T	C	O				A-1	
MON538006EUR	SFIL CAFFIL	05/07/2021	01/08/2021	01/04/2022	6 898 221,63	F	Taux fixe à 0,45 %	0,450	0,457	EUR	S	P	O				A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00													

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					12 398 221,63								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 916 359,88					627 578,52	147 651,13	0,00	68 725,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 916 359,88					627 578,52	147 651,13	0,00	68 725,82
070433	N	0,00	A-1	586 962,00	8,46	F	Taux fixe à 4,7445 %	4,814	65 217,00	28 467,27	0,00	13 546,04
070434	N	0,00	A-1	815 860,00	8,46	V	(TAM(Postfixé) + 0,0345)-Floor -0,0345 sur TAM(Postfixé)	4,053	75 320,00	33 310,58	0,00	13 274,50
1129895	N	0,00	A-1	296 902,84	5,08	F	Taux fixe à 4,47 %	4,470	44 235,76	13 271,56	0,00	10 321,66
2152595	N	0,00	A-1	222 692,41	10,16	F	Taux fixe à 5,16 %	5,160	15 544,52	11 490,93	0,00	8 986,74
4 327 109S	N	0,00	A-1	608 108,50	13,41	F	Taux fixe à 4,24 %	4,302	32 511,24	26 213,53	0,00	14 575,40
MIN264065EUR	N	0,00	A-1	107 812,50	5,50	V	LEP(Prefixé) + 1,03	7,218	18 750,00	6 604,45	0,00	1 327,70
MON538006EUR	N	0,00	A-1	6 278 221,63	12,75	F	Taux fixe à 0,45 %	0,457	376 000,00	28 292,81	0,00	6 713,78
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N					Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
						Type de taux (13)	Index (14)				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1667 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 916 359,88				627 578,52	147 651,13	0,00	66 725,82

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
B1.3

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 916 359,88	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)								0,00	0,00		
Taux variable simple (total)								0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00		
Total								0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV
	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/07/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		16/12/2023
	Catégories de biens amortis		
V	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	16/12/2023
V	Frais d'études non suivis de travaux	5	16/12/2023
V	Frais de recherche et de développement	5	16/12/2023
V	Frais d'insertion non suivis de travaux	5	16/12/2023
V	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériels ou études	5	16/12/2023
V	Subventions d'équipements versées pour le financement de bâtiments et installations	30	16/12/2023
V	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	40	16/12/2023
V	Attribution de Compensation d'investissement	1	16/12/2023
V	Concessions et droits similaires	2	16/12/2023
V	Autres immobilisations incorporelles	5	16/12/2023
V	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	16/12/2023
V	Autres agencements et aménagements de terrains	30	16/12/2023
V	Immeuble de rapport	15	16/12/2023
V	Installations générales, agencements et aménagement des constructions - Bâtiments publics	20	16/12/2023
V	Installations générales, agencements et aménagement des constructions - Bâtiments privés	10	16/12/2023
V	Autre Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15	16/12/2023
V	Matériel roulant	5	16/12/2023
V	Autre matériel et outillage de voirie	30	16/12/2023
V	Autres installations, matériel et outillage technique	15	16/12/2023
V	Agencements et aménagements des bâtiments	20	16/12/2023
V	Autres matériels de transport	8	16/12/2023
V	Matériel informatique scolaire	3	16/12/2023
V	Autre matériel informatique	3	16/12/2023
V	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	10	16/12/2023
V	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	16/12/2023
V	Matériel de téléphonie	5	16/12/2023
V	Cheptel	5	16/12/2023
V	Autres immobilisations corporelles	10	16/12/2023

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	37 400,00		55 000,00	92 400,00	0,00	92 400,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	37 400,00		55 000,00	92 400,00	0,00	92 400,00
Provision pour charges de fonctionnement relatif aux Allocations de Retour à l'Emploi	37 400,00		0,00	37 400,00	0,00	37 400,00
Provision pour remboursement Communauté Urbaine Eclairage public des voiries départementales	0,00	10/12/2022	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Risques et charges de fonctionnement courant relatif dommages de biens suite événements climatiques	0,00	31/12/2023	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	37 400,00		55 000,00	92 400,00	0,00	92 400,00

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	37 400,00		55 000,00	92 400,00	0,00	92 400,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/68812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/68862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			1 160 000,00	327 000,00	109 000,00	724 000,00
2024	INDEMNITE DE REAMENAGEMENT EMPRUNT	10	27/11/2021	420 000,00	222 000,00	74 000,00	124 000,00
2024	INDEMNITE DE REAMENAGEMENT EMPRUNT	12	27/11/2021	740 000,00	105 000,00	35 000,00	600 000,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	2 397 855,00	1 830 904,88	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	150 000,00	150 000,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	1 230 476,52	591 227,16	79 906,17
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
		0,00	
	1 996,00	1 996,00	0,00
		0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 397 855,00	1 830 904,88										32 470,31	185 205,39	
ALCEANE	2016	P	REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 903,81	11 566,46	4,00	A	V	0,000	V	0,000	0,000	A-1		195,67	2 895,38	
ALCEANE	2022	P	REAMENAGEMENT CITE MAYVILLE	CAISSE DES DEPOTS	274 665,94	187 796,06	2,00	T	F	0,000	F	0,000	0,000	A-1		12 407,56	91 473,98	
ESTUAIRE DE LA SEINE	2015	P	REFECTION LOGEMENTS HARQUEBOSC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	205 885,79	65 305,78	7,00	A	V	0,000	V	0,000	0,000	A-1		709,67	8 916,76	
ESTUAIRE DE LA SEINE	2018	P	REHABILITATION 94 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	281 644,00	174 867,64	9,00	A	V	0,000	V	0,000	0,000	A-1		1 923,54	18 769,93	
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2023	P	REFINANCEMENT PRET CFF12 A 18 RUE DU GRAND QUAI	CAISSE EPARGNE	204 040,09	191 255,77	15,00	A	F	0,000	F	0,000	0,000	A-1		1 683,05	12 896,82	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	ACQUISITION EN VEFA 18 LGTS RESIDENCE LE BELLOVACCI REF 5068974	CAISSE DES DEPOTS	45 213,15	36 984,23	27,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		401,99	1 169,82
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	ACQUISITION EN VEFA 18 LOGTS REF 5068973	CAISSE DES DEPOTS	14 973,10	13 313,82	42,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		144,73	248,16
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	ACQUISITION EN VEFA 18 LOGTS REF 5068975	CAISSE DES DEPOTS	5 187,05	4 123,17	27,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		12,65	144,62
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	ACQUISITION EN VEFA 18 LOGTS REF 5068976	CAISSE DES DEPOTS	1 733,00	1 499,57	42,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		4,44	33,15
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2017	P	RESIDENCE LE BELLOVACCI 32 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 500,00	6 366,67	33,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		18,84	181,35
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2017	P	RESIDENCE LE BELLOVACCI 32 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 972,40	2 629,92	43,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		7,78	56,62
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2017	P	RESIDENCE LE BELLOVACCI 32 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 148,85	33 664,12	43,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		365,42	608,36
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2017	P	RESIDENCE LE BELLOVACCI 32 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 988,95	93 964,27	33,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		1 019,92	2 345,79
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2021	P	CREM HARFLEUR DELATTRE REHABILITATION 180 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	209 556,20	190 071,18	18,00	A	F	0,000		F		0,000	A-1		1 520,57	9 659,67
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	P	13-8 LOG 12A18 RUE DU GRAND QUAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	333 447,45	272 653,14	20,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		4 063,97	13 223,00
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	P	14-8 LOG 12 A 18 RUE DU GRAND QUAI	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	69 924,25	63 295,84	33,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		944,18	1 488,12
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2020	P	RESIDENCE LE BELLOVACCI VEFA 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	132 109,31	115 328,52	22,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		1 726,23	4 454,06
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2020	P	RESIDENCE LE BELLOVACCI VEFA 4 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	373 194,72	325 790,76	22,00	A	V	0,000		V		0,000	A-1		4 875,42	12 562,24

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEO SEINE ESTUAIRE	2019	P	REAMENAGEMENT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	58 766,94	40 427,96	10,00	A	V		0,000		V		0,000		443,66	3 837,66
TOTAL GENERAL					2 397 855,00	1 830 904,88											32 470,31	185 205,39

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66114 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 775 229,65
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 775 229,65
Recettes réelles de fonctionnement	II 11 325 573,15
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 6,84

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				1 380 476,52	741 227,16	79 906,17
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				1 380 476,52	741 227,16	79 906,17
2009	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	150 000,00	150 000,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				150 000,00	150 000,00	0,00
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	17	A	1 230 476,52	591 227,16	79 906,17
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	14	A	633 476,52	335 369,96	37 263,32
					597 000,00	255 857,20	42 642,85
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
		TOTAL			1 996,00	1 996,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				1 996,00	1 996,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				1 996,00	1 996,00	0,00
2000	Parts sociales Caisse Epargne	Caisse Epargne	0	X	1 996,00	1 996,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		39,00	0,00	39,00	36,80	1,00	37,80	
Adjoint administratif	C	11,00	0,00	11,00	10,40	0,00	10,40	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	7,50	0,00	7,50	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90	
Adjoint administratif stagiaire	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Attache	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Attache principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Attaché stagiaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Redacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	
Redacteur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Redacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		53,00	16,52	69,52	64,22	5,00	69,22	
Adjoint technique	C	22,00	9,13	31,13	27,93	3,00	30,93	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6,00	1,71	7,71	7,71	0,00	7,71	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	8,00	4,74	12,74	11,74	1,00	12,74	
Adjoint technique stagiaire	C	6,00	0,94	6,94	6,94	0,00	6,94	
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
Agent de maîtrise stagiaire	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Ingenieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingenieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	2,80	2,80	1,80	1,00	2,80
Agent social principal de 1ère classe	C	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	C	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
Educateur de jeunes enfants	A	0,00	1,60	1,60	0,60	1,00	1,60
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,23	6,23	6,03	0,00	6,03
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	0,23	0,23	0,23	0,00	0,23
Attache de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	3,62	8,62	8,62	0,00	8,62
Adjoint d'animation	C	3,00	2,71	5,71	5,71	0,00	5,71
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation stagiaire	C	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		106,00	24,08	130,08	121,38	7,00	128,38

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TECH	404	0,00	332-13	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	380	0,00	332-13	CDD
Educateur de jeunes enfants	A	MS	444	0,00	332-13	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
11 485,00						
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprentis	C	OTR		11 485,00	A Contrat d'apprentissage	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-23-1°	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	946	0,00	333-1 333-10	CDD
TOTAL GENERAL				11 485,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de ville (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/01/2011 - Garantie	Alcéane		OPH	187 796,06
11/09/2015 - Garantie	Estuaire de la Seine		SA d'HLM	65 305,78
01/12/2015 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	36 984,23
01/12/2015 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	13 313,82
01/12/2015 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	4 123,17
01/12/2015 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	1 499,57
01/04/2016 - Garantie	Alcéane		OPH	11 566,46
07/12/2016 - Garantie	Logeo Estuaire			174 867,64
01/10/2017 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	93 964,27
01/10/2017 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	33 664,12
01/10/2017 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	2 629,92
01/10/2017 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	6 366,67
01/05/2019 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	272 653,14
01/05/2019 - Garantie	Basse seine		SA d'HLM	63 295,84
01/05/2019 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	325 790,76
01/05/2019 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	115 328,52
01/07/2019 - Garantie	Logeo			40 427,96
27/07/2021 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	190 071,18
16/02/2022 - Garantie	Basse Seine		SA d'HLM	191 255,77
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
29/06/2015 - Subvention	Enfance pour tous		Association	115 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SIHGO	14/02/1967	Sans fiscalité propre	41 250,00
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	23/11/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	01/03/1965		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-516 396,18	-516 396,18
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	11 635,46	11 635,46
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	504 760,72	504 760,72
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	504 760,72	504 760,72

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	648 678,89	648 678,89
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 788 190,99	1 788 190,99
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 644 272,82	1 644 272,82

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		648 678,89	648 678,89
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		628 000,00	628 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	628 000,00	628 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 678,89	20 678,89
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	20 678,89	20 678,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 788 190,99	III 1 788 190,99
Ressources propres externes de l'année (a)		91 500,00	91 500,00
10222	FCTVA	80 000,00	80 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	11 500,00	11 500,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 696 690,99	1 696 690,99
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	793,00	793,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 420,00	2 420,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	168,80	168,80
280422	Privé - Bâtiments et installations	23 907,88	23 907,88
28046	Attributions compensation investissement	288 228,00	288 228,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 146,40	11 146,40
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 741,41	7 741,41
28128	Autres aménagements de terrains	1 441,09	1 441,09
281312	Bâtiments scolaires	7 671,81	7 671,81
281318	Autres bâtiments publics	307,00	307,00
28138	Autres constructions	340,00	340,00
28152	Installations de voirie	14 913,68	14 913,68
281532	Réseaux d'assainissement	1 626,37	1 626,37
281534	Réseaux d'électrification	1 671,40	1 671,40
281538	Autres réseaux	5 752,61	5 752,61
281568	Autre matériel, outillage incendie	7 752,67	7 752,67
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 345,44	1 345,44
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	13 480,49	13 480,49
28181	Installations générales, aménagt divers	792,21	792,21
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	41 719,58	41 719,58
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	53 519,16	53 519,16
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 631,81	5 631,81
28188	Autres immo. corporelles	50 800,18	50 800,18
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	109 000,00	109 000,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 520,00	44 520,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	1 000 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Portage de repas Locaux commerciaux			Portage de repas Locaux commerciaux

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%. unité ou €)	Variation du taux / (N-1) (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	9 478 000,00	3,54	57,26	0,00	4 913 833,00	3,91
TFPNB	16 800,00	-3,54	56,53	0,00	9 497,00	-3,54
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	353 900,00	1,41	16,18	0,00	57 261,00	1,41
TOTAL	9 848 700,00	3,45			4 980 591,00	3,86

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRÊTÉ ET SIGNATURES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 3

Date de convocation : 29 mars 2024

Présenté par (1) Le Maire

A Harfleur, le 13 avril 2024

Le Maire,



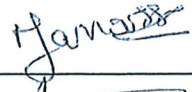

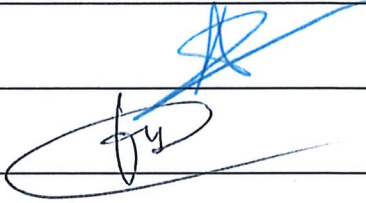
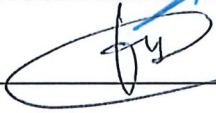



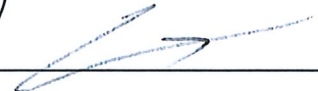
Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session ordinaire.

A Harfleur, le 13 avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3)

BELLENGER Dominique	
BELLENGER Marjorie	
BUREL Sylvie	
DE VRIES Anthony	
DON SIMONI Gilles	
DUCHEMIN Justine	
DUCOEURJOLY Sylvie	
EVRRARD Cindy	
FOLLET Coralie	
GRISEL Pierre	
GROUSSARD Franck	
GUTIERREZ José	
JAMET Loïc	

V – ARRÊTÉ ET SIGNATURES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

JARROUSSE Nathalie	
LEFEBVRE Sabrina	
LEFRANC Yoann	
LEMARCIS Julie	
LEROY Samuel	
LETHEUX Julie	
MOREL Christine	
NDIAYE Ousmane	
NOUAILHAS Nicolas	
PEDRON Jean-Pierre	
REBEILLEAU Aurélie	
ROGER Elise	
ROGER Sylvie	
ROMERO Yvette	
TOULLEC Hervé	
TOURMENTE Hugues	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
et de la publication le

29 AVK. 2024

17 AVK. 2024

A Harfleur,

Le Maire



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.